

**COMITÉ DIRECTEUR**  
**Maison Départementale des Sports**  
**4 Rue de Refembre**  
**03000 MOULINS**  
**09 mai 2017 à 18 h 00**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

L. DUPUIS, Cl. GOURLIER, V. JARDILLIER, M. MANSE, M.N. RAY, E. RIVIERE, R. TUSSEAUD

ABSENTS : J. LECOQ, E. BRAUD

**Invité :** G. PURSEIGLE

---

**PROCÈS VERBAL**

---

**1. APPROBATION PV du 03/03/2017**

Le PV est approuvé du CD du 03/03/2017 à l'unanimité.

**2. COMPÉTITIONS**

Changements de catégories d'âge pour les benjamins et les minimes ; celles-ci seront calées sur l'année scolaire.

Benjamins :

Pendant cette transition, les benjamins passant minimes l'année prochaine pourront faire la phase régionale benjamins.

Un championnat régional benjamins sera organisé avec tous les départements de la grande région. Ceyrat reste le lieu prioritaire.

### Minimes :

Les phases départementales se feront en janvier 2018.

La ligue envisage d'organiser un circuit régional AURA.

### **3. STAGES :**

Le comité maintient les stages départementaux :

Athlètes minimes : 1 stage de 2 jours à la Toussaint, 1 stage d'une journée en février, 1 stage de 3 jours aux vacances de printemps.

Athlètes benjamins : 3 stages de 1 jour (1 par bassin) et un stage de 2 jours (vacances de Noël) ouvert aux minimes.

Arbitrage : 1 stage de rentrée + 2 stages de 2 jours

### **4. POINT MATERIEL :**

Le comité a acheté 11 cravates (au prix de 20 € l'unité) pour les arbitres ainsi qu'un porte écusson.

### **3. SUBVENTIONS DEMANDÉES**

Des demandes de subvention ont été déposées :

- Auprès du Conseil Départemental : 7.050 €
- Au titre du CNDS : 6.400 €

### **4. PREPARATION AG (3 JUIN 2017)**

L'Assemblée Générale du Comité est fixée au 3 juin 2017 à la Maison des Associations.

- Les rapports devront parvenir avant le 10 mai.
- Le montant de la cotisation club est à revoir. Il conviendra de choisir l'une des deux propositions suivantes :
  - 100 € pour tout le monde
  - un fixe de 70 € + une somme proportionnelle au nombre de licenciés

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

- Le stage au CREPS a dû être annulé pour effectif insuffisant. Le CREPS procédera au remboursement des sommes perçues.
- Conformément aux directives fédérales, un compte a été ouvert au Crédit Agricole.
- Des subventions pour animations poussins / mini-poussins n'ont pu être versées, le comité n'ayant pas reçu l'ensemble des pièces demandées. Les clubs concernés seront contactés pour régularisation.

- Le remplacement de la balance est à prévoir dans les prochains mois.
- Le club ASPTT Moulins ayant deux athlètes sélectionnés au tournoi de Brême (Alexis AZEMA et Victor SAUTAREL), le comité lui versera une aide 500 €.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

La séance est levée à 23 h 30.

*la Secrétaire,*



E. RIVIÈRE

*le Président,*



Cl. GOURLIER

